

APPEL A PROPOSITION

« Appui à la structuration d'un maillage territorial de « TIERS LIEUX DU CŒUR D'HERAULT » et formation des membres »

Le contexte

Dans un contexte de croissance de l'économie immatérielle, on constate le développement de lieux physiques favorisant la coopération d'entreprises et de travailleurs mais aussi l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail et la création de nouveaux espaces à mi-chemin entre le bureau et le domicile. Ces lieux apparaissant comme des opportunités pour les entreprises, les salariés mais également pour les territoires et leurs habitants. Ils prennent différentes formes - Espaces de coworking, Espaces collaboratifs multi-services, Espaces Publiques Numériques, FabLab... - que l'on regroupe sous l'appellation générique « tiers lieux ».

En Cœur d'Hérault, les initiatives se multiplient maintenant que le haut débit est (presque) disponible quelle que soit la commune où l'on se trouve. Outre Novel'Id, porté par le Pays Cœur d'Hérault et labellisé « Tiers lieux d'Occitanie » par la Région, d'autres initiatives privées et publiques proposent ou projettent d'offrir des services aux usagers, qu'ils soient entreprises, porteurs de projet ou habitants du Cœur d'Hérault.

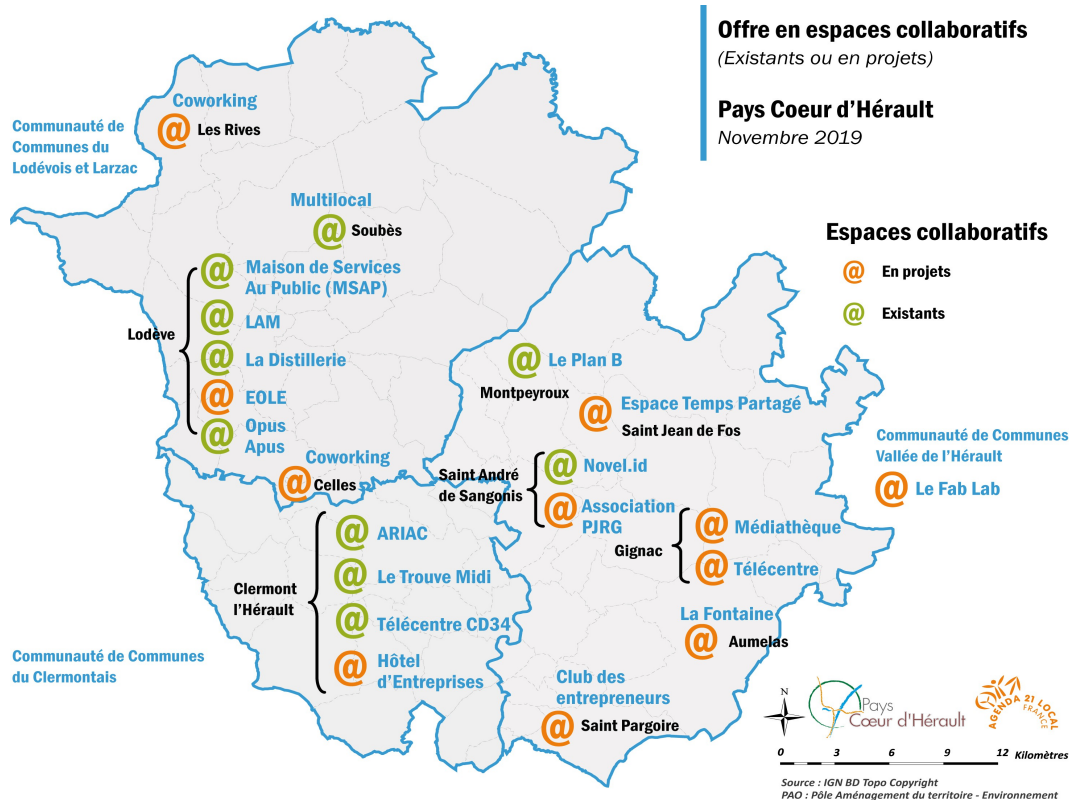
Parallèlement, plusieurs communes éligibles au dispositif régional « Bourgs Centres » réfléchissent à l'installation de tel lieu au sein de leurs territoires, afin de redynamiser leur centre-ville, et/ou de renforcer leur niveau d'attractivité.

Le Pays du Cœur d'Hérault souhaite accompagner l'émergence de tiers lieux qui contribuent à l'animation des centres anciens de nos villes et de nos villages et à la relocalisation de l'économie et des emplois, mais également à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie territorial en évitant les déplacements réalisés le plus souvent en voiture individuelle.

Un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé en Cœur d'Hérault le 9 Août 2019 afin d'identifier les besoins, les projets et les attentes d'accompagnement des communes et des acteurs locaux en matière de tiers lieux. Les porteurs de projets volontaires pourront bénéficier d'un accompagnement et participer au développement d'un réseau des Tiers lieux du Cœur d'Hérault animé par Novel'Id à St André de Sangonis.

Cet AMI « Tiers Lieux du Cœur d'Hérault » s'inscrit en complémentarité avec les démarches en-cours portées par l'Etat et la Région Occitanie en faveur du développement des tiers lieux sur les territoires.





Les objectifs de la mission

- Consolider l'offre de Tiers lieux déjà existante et favoriser l'émergence de nouveaux Tiers Lieux complémentaires - publics ou privés –non seulement dans les centres anciens des pôles urbains du Cœur d'Hérault mais aussi dans les villages.
- Proposer un accompagnement collectif et individuel afin de leur faire bénéficier de conseil, d'outils méthodologiques, de partage d'expériences et aborder toutes les problématiques liées à la création et au fonctionnement de Tiers lieux : développement d'un collectif d'utilisateurs, modèle économique et social, formes d'organisation et de portage, principales conditions de réussite, freins, contraintes, limites, aides financières publiques mobilisables, témoignages et exemples de fonctionnement de Tiers lieux....
- Initier la création d'un maillage territorial des Tiers Lieux du Cœur d'Hérault à partir des attentes de ses membres et amorcer un projet de structuration du fonctionnement du réseau.

Territoire d'intervention et Public concerné

La mission s'inscrit dans le cadre d'un projet territorial. Le Pays Cœur d'Hérault réunit 3 communautés de communes : le Clermontais, le Lodévois et Larzac et la Vallée de l'Hérault.

Le projet s'adresse à des Tiers lieux existants, des projets en cours et des projets émergents.

Le public concerné pourra être public ou privé.

La mission se déroulera en Pays Cœur d'Hérault. Les différentes phases pourront - si leur objet s'y prête-, être organisées sur le terrain.

Nos attentes

A partir de l'appel à manifestation d'intérêt lancé sur le territoire, et des réponses formulées, nous identifions une dizaine de lieux, de collectifs, privés ou publics qui souhaitent être accompagnés dans leur démarche de tiers lieux. Les niveaux d'avancement et les besoins sont variables.

L'accompagnement attendu est double : aider les porteurs à avancer dans leur projet et amorcer la constitution d'un maillage territorial des lieux existants ou en émergence.

Des modules collectifs¹, sur des thématiques balayant l'ensemble des questions relatives à la création d'un tiers lieu, seront proposés. Nous identifions trois modules :

- ✓ un module pour les projets « en émergence ». Ce module rassemble les questions de l'amorçage de l'initiative (la communauté initiale, le portage et statut juridique, le financement et le rôle des acteurs publics) et le lancement du projet (les publics ciblés, le type de tiers lieux, le modèle économique, les équipements) -temps estimé : une journée à une journée et demi.
- ✓ un module commun aux porteurs émergents et plus avancés. Ce module s'intéresse davantage à la création du lieu, la gestion des espaces (travaux, aménagements, utilisation, tarifs, fonctionnement) ainsi qu'à l'animation de la communauté du lieu (contractualisation et tarifs, intelligence collective atelier et travail collectif, services partagés) ; temps estimé : une journée à une journée et demi.
- ✓ un dernier module plus tourné vers les porteurs plus avancés. Il visera le sujet du maillage territorial, de l'ancrage local et de la mise en réseau (la mutualisation et les échanges entre tiers lieux, l'ouverture vers d'autres structures et la vie locale, les coopérations). Temps estimé : une journée et demi, avec l'ensemble des porteurs.

Il est souhaité qu'un ou deux modules intéressent l'ensemble des porteurs, afin que tous participent à cette émulation. Ceci étant chaque module reste ouvert à tous et non pas réservé à un type de porteur.

Nous envisageons également d'intégrer un « benchmark », à partir des initiatives locales existantes, qui pourraient également venir présenter leur projet, et l'accompagnement pourrait être réalisé sur ces lieux. Cela conforterait le collectif de tiers lieux que nous voulons accompagner.

Un accompagnement individuel modulable sera l'autre volet de la proposition. Sur la base d'un recensement des questions à approfondir avec les porteurs de projet, de leur besoin, par exemple sur la base d'un questionnaire, un accompagnement en présentiel et/ou à distance sera proposé. A partir d'un sujet que le porteur souhaite approfondir et d'un travail itératif entre le porteur et l'accompagnant, le porteur doit pouvoir disposer d'un crédit de temps (environ 4h par structure), soit par une rencontre individuelle en marge d'un module, soit par contact téléphonique ou autre moyen à distance.

Tous les porteurs n'auront pas forcément le même besoin de temps, nous recherchons un prix unitaire modulable en fonction du nombre de porteurs effectivement suivis.

Toutefois, d'autres organisations peuvent être proposées de manière complémentaire en option.

¹ Les modules collectifs sont inspirés de l'infographie « **Comment créer un tiers lieux ?** » de la coopérative des tiers lieux.

Au vu des enjeux territoriaux, de la diversité des publics concernés et de l'état d'avancement des projets, **nous étudierons avec attention les propositions notamment sur les points ci-dessous :**

- La compréhension de la problématique et approche de la mission
- Les modalités (Formation Action /Accompagnement et appui à l'émergence du maillage territorial) :
 - o Actions envisagées et démarche méthodologique détaillée (collectif, groupe de travail, appui individualisé...),
 - o Identification des phases envisagées (objectif, déroulement, effets attendus, actions de formation et accompagnement individuel...)
- Le calendrier d'exécution
- Les conditions de mise en œuvre de la mission
- L'équipe (composition pluridisciplinaire), les références et compétences en animation de réseaux et de Tiers Lieux
- Les outils et moyens mobilisés
- Les conditions financières
- Les références du prestataire – Détail des expériences

Livrables

Réalisation d'un bilan intermédiaire avec le Maître d'Ouvrage (avant l'été – date et modalités à confirmer)

A la fin de la prestation, divers documents devront être remis :

- un bilan final détaillé présentant l'ensemble du projet et les différents supports présentés au cours de la mission seront fournis sous format PDF-Doc ou Docs ,
- les feuilles d'émargement des rencontres individuelles et collectives,
- les comptes rendus de chaque accompagnement,
- une synthèse à destination des élus et du grand public devra présenter le bilan de l'accompagnement individuel et collectif, de l'amorce d'un fonctionnement en réseau ainsi que le déploiement possible de l'opération,
- les supports de formation pour constituer une banque documentaire qui seront propriété du SYDEL Pays Cœur d'Hérault.